

COQUILLE SAINT-JACQUES DE NORMANDIE

Une saison qui promet
de battre des records ! ...



Avis aux amateurs de coquilles Saint-Jacques, la Baie de Seine ouvre ce lundi !

Avec la perspective – sondages IFREMER à la clef – d'une ressource deux fois plus nombreuse que les meilleures années !

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

À commencer par l'ouverture anticipée de 15 jours de la Baie de Seine... d'une partie du moins : l'une de ses cinq zones - et par un contrôle des prises encore renforcé. La gestion durable de ce gisement protégé portant ses fruits, la profession persiste et signe.

« Un stock considérable, une année exceptionnelle »

Les sondages réalisés chaque année par l'IFREMER courant d'été ont délivré un verdict des plus encourageants : le gisement dénommé « de la Baie de Seine » situé à l'intérieur de la bande des 12 milles qui longe le littoral normand, **disposerait cette année d'une biomasse (d'un stock) de près de 50.000 tonnes de coquilles de belle taille ! ... À mettre en regard avec des prélèvements moyens de 15.000 tonnes en Normandie ces dernières années.**

Les qualificatifs pour cette saison sont donc très enthousiastes : « Un stock considérable », « une année exceptionnelle » - Dimitri Rogoff, Président depuis 15 ans du groupement Normandie Fraîcheur Mer*, également Président du nouveau Comité Régional des Pêches de Normandie évoque une ambiance étrange le long des quais, faite à la fois d'excitation, d'impatience et de circonspection : « *Nous n'avons jamais connu de tels volumes : les pêcheurs attendent l'ouverture pour se faire leur propre opinion* ».

Une excitation qui ne fait pas oublier l'essentiel : « *Ces bons résultats sont notamment le fruit d'une bonne gestion de la ressource ... une bonne gestion que nous allons encore renforcer !* »

Les pêcheurs ont donc décidé de mesures drastiques de gestion et de contrôle. **Ouverture anticipée de 15 jours et progressive zone après zone d'ici la mi-décembre, diminution des temps de pêche et de surveillance accrue des captures avec entre autres, la mise en place d'un contrôle aérien. L'objectif est clair : poursuivre leurs efforts en matière de pêche raisonnée et ainsi garantir aux consommateurs de la belle coquille le plus longtemps possible !**

Dans la pratique

Sur les cinq zones qui correspondent au découpage de la Baie de Seine, celle qui se situe en face de Ouistreham était demeurée fermée à la pêche l'année dernière. « *Il y avait un gros pourcentage de juvéniles. Nous avons voulu leur laisser le temps de grossir et maintenir les stocks...* » Bonne démarche manifestement puisque c'est cette zone où la coquille est aujourd'hui en nombre et de belle taille qui va ouvrir en premier.

« *L'idée est, comme dans l'agriculture, d'instaurer un système de jachère.* » Les professionnels vont répéter le dispositif cette saison en gardant cette fois et pour les mêmes raisons, l'Ouest de la Baie de Seine fermé.

Autre mesure forte : la diminution des temps de pêche. Pour la première semaine, les pêcheurs n'auront droit qu'à deux heures au lieu de quatre habituellement. Et probablement 3 heures la semaine suivante. Comme tient à le souligner Arnauld Manner, Directeur du groupement Normandie Fraîcheur Mer, « *l'idée est de pouvoir contenir les bateaux dans le quota actuel.* »

Une pêche encadrée et « hautement » surveillée

Habituellement répartis sur l'ensemble de la Baie de Seine, les 200 bateaux détenteurs de la licence de pêche en Baie de Seine, devront pour la première quinzaine se restreindre à pêcher dans une seule et unique zone de pêche. Même si celle-ci promet d'être généreuse de belles coquilles (12 cm et plus), le Comité régional des pêches a décidé là aussi de frapper fort en mettant en place des mesures dissuasives de tout débordement. Ainsi, les pêcheurs seront-ils soumis, pour la première fois, à du contrôle aérien, ainsi qu'à des barèmes indicatifs de sanctions (retrait de licence pendant 15 jours, amendes...)

Ouverture progressive des gisements, contrôle des pêches accentué et mesures dissuasives pour toujours mieux gérer la ressource. « *Nous arrivons dans une fin de cycle avec des mesures de gestion qu'il fallait renouveler* » explique Dimitri Rogoff.

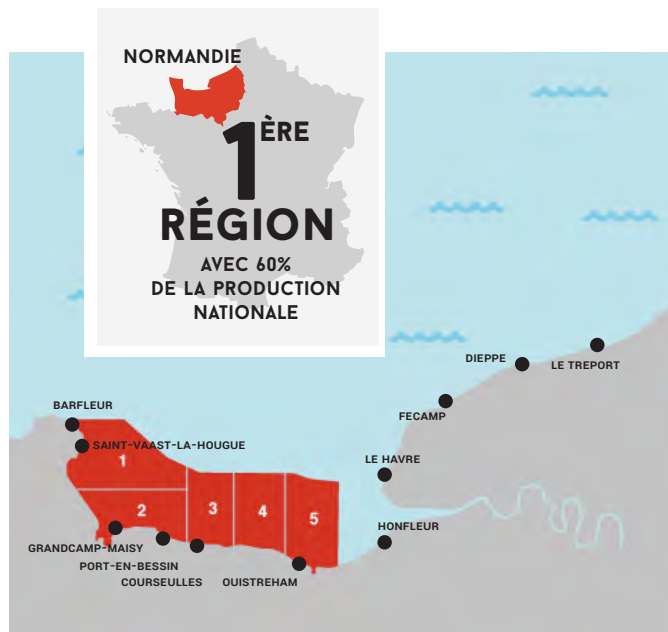
« *Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies nous réfléchissons à la mise en place d'outils de suivi et de contrôle pointus et efficaces qui permettraient que les pêcheurs admettent plus facilement les contraintes. Nous réfléchissons également à augmenter la taille des anneaux pour l'année prochaine...* »

Peu destinée à la surgélation et plutôt consommée fraîche et entière, en d'autres termes, 80% des coquilles vendues fraîches et entières en France sont normandes !

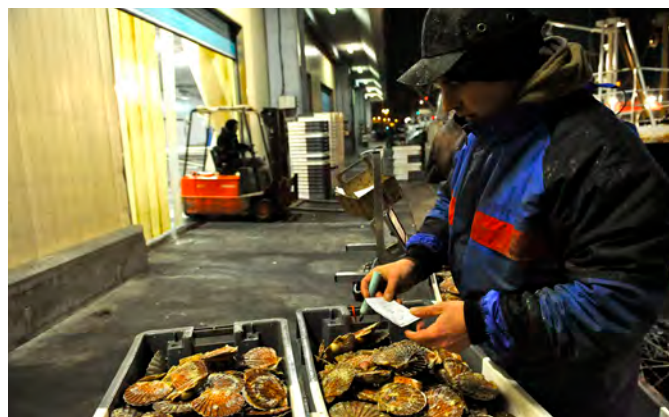


Les consommateurs réclament toujours plus d'informations, précises et vérifiables, sur l'origine géographique et la qualité des produits alimentaires.

Pour répondre à cette attente, les professionnels de la pêche bas-normande ont créé Normandie Fraîcheur Mer (NFM). Constitué de professionnels volontaires et impliqués dans la qualité, à tous les niveaux de la filière (marins-pêcheurs, criées, mareyeurs), NFM est notamment à l'initiative du cahier des charges Label Rouge pour la coquille Saint-Jacques de Normandie, labellisée depuis 2002 pour la coquille entière et 2009 pour la coquille en noix.



En Normandie, 3 gisements principaux : Manche Ouest, Manche Est et la fabuleuse Baie de Seine représentée ci-dessus, lieu d'habitat favori de la coquille Saint-Jacques Label Rouge



Pratiquement, pour les 15 prochains jours à Port-en-Bessin, haut lieu de la coquille Saint-Jacques Label Rouge

- > Ouverture de la partie 5 de la Baie de Seine uniquement (Cf carte ci-dessus)
- > 4 jours semaine autorisés
- > à raison de 2 heures de pêche / jour
- > avec des quotas fixés / bateau à
 - 1 t pour les moins de 10 mètres
 - 1,5 t pour bateaux entre 10 et 12 mètres
 - 1,8 t pour bateaux entre 12 et 15 mètres (soit la majorité de la flotille)
 - 2 t pour les plus de 15 mètres

Horaires des premières débarques

Lundi 13 novembre :
Départ des bateaux entre 7h et 8h30
Premières débarques à partir de 16h30
Horaires de pêche autorisées : de 11h à 13h
Horaires à décaler d'une heure pour les heures de pêche et d'une demi-heure pour les heures de débarque les jours suivants jusqu'au jeudi 16 novembre.

